



Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

S²LO

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

Publié le

ID : 021-200000925-20230706-06_07_2023_12-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 06 juillet 2023

DATE DE CONVOCATION

30 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **six juillet** à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Daniel CHETTA), M. Guy MORELLE (pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Dominique CHOPPIN, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO (présent de 18h35 à 19h04, à partir de 19h11), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme. Zineb HEMAIRIA (pouvoir à M. Guy MORELLE), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Emmanuel PONTILLO (absent de 18h30 à 18h35, puis de 19h04 à 19h11), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MORELLE, 7^{ème} Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI et à la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

06/07/2023/12

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	27
VOTANTS :	33

Objet : Convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 avec la Mission Locale de l'arrondissement de Dijon

Conformément à ses statuts, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise assure des compétences :

- en matière d'action sociale d'intérêt communautaire : pour la politique Jeunesse concernant notamment la coordination de la politique Enfance et Jeunesse du territoire, en lien avec les associations du territoire, le montage d'animation et d'événementiels auprès de la jeunesse...
- au titre d'actions de développement économique (dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales), pour le soutien financier à la Mission Locale selon des conditions décidées au cas par cas par le Conseil Communautaire.

En vertu de la Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005, la Mission Locale assume une délégation de mission de Service Public de l'emploi à l'égard des publics jeunes rencontrant des risques d'exclusion professionnelle.

La Mission Locale de l'arrondissement de Dijon et la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise sont partenaires depuis 2006. Elles ont convenu de redéfinir leur collaboration par le biais d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens en tenant compte de :

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

- l'évolution des besoins des jeunes du territoire en matière sociale et du souhait de la Communauté de Communes d'y répondre dans le cadre d'une véritable politique Jeunesse évaluée chaque année,
- la réduction du temps de présence de la Mission Locale sur le territoire depuis deux ans et de sa moindre activité en direction des jeunes,
- l'ouverture en 2022 de France Services de la Plaine Dijonnaise comprenant le Pôle Emploi dans sa partie socle,
- la mutualisation des moyens entre France services et le Point Relais Emploi, et notamment des locaux de permanences.

Ce projet de convention, joint en annexe, précise les engagements de chacun, selon les principes suivants :

- la Mission Locale, à son initiative et sous sa responsabilité, organise et met en œuvre l'accueil et l'accompagnement des jeunes âgés de 16 à 25 ans habitant sur le territoire de la Plaine Dijonnaise dans la définition de leur parcours professionnel, en leur proposant des solutions en termes de projet d'insertion, d'emploi, de formation, d'aide dans les aspects de la vie quotidienne, d'aides financières...
- La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise contribue financièrement à la mise en œuvre de cette mission à travers la mise à disposition d'un espace d'accueil aménagé et le versement d'une subvention annuelle, dont le montant est fixé annuellement par le Conseil Communautaire, lors du vote du Budget Primitif.

Vu, l'avis favorable de la 5^{ème} Commission, réunie le 07 juin 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens entre la Mission Locale de l'arrondissement de Dijon et la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer ainsi que tout acte nécessaire à son application,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 07 juillet 2023

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER